

NOTE

OBJET : Perfectionnement de longue durée

Le programme de perfectionnement de longue durée vise à permettre aux personnes chargées de cours de se perfectionner dans l'une ou l'autre des catégories suivantes;

1. dans le cadre de projets liés aux priorités institutionnelles de diplomation, aux préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire, aux orientations académiques et à la participation extra-institutionnelle;
2. fin de scolarité ou rédaction à temps complet de mémoire ou de thèse aux fins d'obtention d'un diplôme supérieur.

Le budget alloué au perfectionnement de longue durée correspond à cinquante-quatre (54) charges de cours. Les bourses de perfectionnement de longue durée sont octroyées selon l'équivalent de trois (3) charges de cours au trimestre d'automne ou d'hiver ou de six (6) charges de cours aux trimestres d'automne et d'hiver.

Conformément à l'article 16.01, les critères d'admissibilité pour présenter une demande de perfectionnement de longue durée sont les suivants :

- être à l'Université à titre de personne chargée de cours depuis au moins trois (3) trimestres;
- avoir donné un minimum de six (6) charges de cours;
- ne pas être en situation de double emploi.

Toutefois, pour les demandes de perfectionnement de longue durée pour la rédaction d'une thèse de doctorat (une fois la scolarité complétée), les critères sont les suivants :

- être à l'Université à titre de personne chargée de cours depuis au moins deux (2) trimestres;
- avoir donné un minimum de deux (2) charges de cours;
- ne pas être en situation de double emploi.

Toutes les personnes chargées de cours voulant déposer une demande de perfectionnement long sont invitées à suivre la procédure suivante afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères d'admissibilité.

1. Ouvrir l'application « ACCENT » (www.apps.uqam.ca/accent), ayez en main votre code d'accès et votre mot de passe.
2. Cliquer sur le trimestre en cours.
3. Du menu de gauche, choisir l'option « Fiche individuelle ».

4. Cliquer sur les détails de « Pointage ».
5. Vérifier le nombre de charges de cours et de trimestres depuis votre embauche.

Si vous désirez vous prévaloir de ce programme, vous devez remplir votre « Déclaration d'emploi » et la joindre à votre demande.

- De l'application « ACCENT », dans le menu de gauche, cliquer sur déclaration d'emploi et remplir les informations requises.

Notez que si votre situation d'emploi change, vous devez remplir une nouvelle déclaration d'emploi en modifiant les informations déjà enregistrées.

Nous vous invitons à lire le document « Demande de bourse — Perfectionnement de longue durée », joint à la présente, qui résume l'essentiel du programme et qui se trouve sur le site web des ressources humaines à l'adresse www.rhu.uqam.ca. Sur le site du Service des ressources humaines, cliquer Chargés de cours, puis sur « Perfectionnement de longue durée », et imprimer le document.

Le document est également disponible dans l'application ACCENT (<https://www.app.uqam.ca/accent>), choisissez l'affichage en cours et cliquer sur détails Perfectionnement Long.

Veuillez faire parvenir votre demande accompagnée des documents exigés au Service du personnel enseignant **à l'attention de madame Brigitte Perron**. La date de remise est affichée dans ACCENT.

Les décisions du comité seront acheminées par courriel. Vous ne recevrez aucune réponse verbale.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Lucie Lefebvre
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE BOURSE PERFECTIONNEMENT LONGUE DURÉE <i>Informations générales</i></p>
--

[Programme complet de perfectionnement](#)

SOMMAIRE DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT

L'actuel programme de perfectionnement se résume ainsi :

Objectif général

Le présent programme a pour objectif de permettre à des personnes chargées de cours de se perfectionner dans le cadre de projets liés, par ordre d'importance : aux priorités institutionnelles de diplomation ou aux préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire; aux orientations académiques; à la participation extra-institutionnelle.

Admissibilité

Les candidates et candidats à l'octroi de fonds de perfectionnement doivent être chargées ou chargés de cours à l'UQAM depuis au moins trois (3) trimestres et avoir donné un minimum de six (6) charges de cours; et ne pas être en situation de double emploi au sens de la clause 9.01 de la convention collective UQAM-SCCUQ.

Toutefois, pour les demandes de perfectionnement de longue durée pour la rédaction d'une thèse de doctorat, une fois la scolarité complétée, les candidats doivent être chargés de cours à l'UQAM depuis au moins deux (2) trimestres et avoir donné un minimum de deux (2) charges de cours; et ne pas être en situation de double emploi.

Pour être admissibles, les projets doivent être de la nature d'une des catégories suivantes :

- Fin de scolarité ou rédaction de mémoire ou de thèse aux fins d'obtention d'un diplôme d'études de cycle supérieur;
- Pour l'acquisition de connaissances ou de pratiques, non liées à une diplomation, mais reliées à des préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire.

Critères d'attribution

- Les priorités institutionnelles de diplomation ou les préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire;
- Les orientations académiques;
- La participation extra-institutionnelle;

- La qualité du dossier personnel de la personne candidate évalué à partir des documents indiqués dans la section **documents à déposer lors de la demande**;
- L'ancienneté;
- La période écoulée depuis l'obtention de la dernière bourse de perfectionnement.

Par ailleurs, annuellement, deux bourses sont réservées en priorité à des personnes étudiantes à temps plein au doctorat et qui ont complété leur scolarité de doctorat, et ce, dans le but de favoriser l'accès la carrière professorale.

Documents à déposer lors de la demande

1. Curriculum vitae à jour

- Depuis quand et à quel département, faculté ou école vous enseignez à l'UQAM en tant que personne chargée de cours
- Les bourses ou subventions obtenues

2. Description du projet

- Décrire le projet de façon à démontrer son ampleur et convaincre les membres du comité de son importance tout en vulgarisant les termes dans le texte présenté (maximum trois pages)
- Calendrier, lieu de réalisation et de présentation du projet
- Le lien de votre projet avec l'enseignement universitaire à l'UQAM (maximum une page)
- Noms des personnes-ressources liées au projet

3. Deux lettres de recommandation

- Si le projet est axé sur le développement d'un outil départemental, obtenir les lettres d'appui du département concerné.
- Si le projet est axé sur une création selon des orientations personnelles, obtenir les lettres d'appui de l'extérieur ou de l'intérieur de l'Université.
- S'il s'agit d'un perfectionnement aux fins d'études, obtenir une des lettres du directeur de recherche qui informera les membres du comité du degré d'avancement dans le programme d'études de la personne chargée de cours.

4. Copie du plus récent relevé de notes s'il s'agit d'une demande de perfectionnement aux fins d'études.

5. Veuillez vous assurer que votre déclaration d'emploi est remplie ou mise à jour dans l'application « ACCENT » avant de l'imprimer et de la joindre à votre demande.